

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 31 JANVIER 2023**

Le trente et un janvier deux mil vingt-trois à vingt heures trente, le Conseil Municipal de VOISE, légalement convoqué le vingt-quatre janvier s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mme Mylène PICHARD, Maire.

**Etaient présents** : Mme PICHARD Mylène, M. PINSAULT Pascal, M. FERREOL André, Mme ARNAUD Sandrine, M. CLÉMENT Thomas, Mme NAVARRO Solange, M. AVICEAU Thomas, Mme LECOMTE Josette, Mme MICHEL Anna, M. DUMONT Dominique, formant la majorité des membres en exercice.

**Absent excusé** : M. Nicolas DEMANGE  
Secrétaire de séance : M. Thomas AVICEAU

### **Sortie des 4 communes du SIPSTA : Gommerville, Levainville, Sainville et Saint-Léger-des-Aubées**

Dans sa séance du 8 novembre 2022, le SIPSTA (Syndicat Intercommunal du Pôle Sécurité du Canton d'Auneau et de la Gestion du Local de la Trésorerie d'Auneau) a validé la sortie des communes de Gommerville, Levainville, Sainville et Saint-Léger-des-Aubées.

Madame le Maire rappelle que le retrait est subordonné à l'accord des conseils municipaux exprimé dans les conditions de majorité requises pour la création de l'établissement. Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant au Maire pour se prononcer sur le retrait envisagé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité la sortie des 4 communes : Gommerville, Levainville, Sainville et Saint-Léger-des-Aubées du SIPSTA ainsi que les conditions financières.

### **Approbation mise à jour des statuts du SIRP de Francourville**

Vu la délibération du conseil Syndical du SIRP de Francourville en date du 8 novembre 2022 approuvant la mise à jour des statuts du syndicat,

Considérant que cette mise à jour doit être approuvée par chacune des communes membres du Syndicat. Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité la mise à jour des statuts du SIRP de Francourville-Houville-la-Branche-Voise telle que présentée.

### **Annulation délibération Taxe d'Aménagement**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 18 octobre 2022 acceptant la proposition de Chartres Métropole, sur une répartition de la taxe d'Aménagement à hauteur de 0% en faveur de l'agglomération et précisant que cette taxe d'aménagement resterait en totalité dans le budget communal.

La loi de finances rectificative pour 2022 a finalement rendu facultatif le reversement de tout ou partie de la taxe d'aménagement perçue par les communes au profit de l'EPCI.

Il a été demandé aux communes dont le conseil municipal avait déjà adopté une délibération au taux de 0 % de la rapporter.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'annuler la délibération du 18/10/2022 relative à la taxe d'aménagement.

### **Subventions 2023**

Le conseil vote à la majorité le montant des subventions 2023 versées aux associations qui s'élève à 574 €.

### **Tarifs salle de réunion**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec 9 voix pour et 1 abstention, fixe comme suit les tarifs de location de la salle de réunion applicables à compter du 01.03.2023 aux habitants de Voise.

- pour un vin d'honneur : 38 €

- salle louée pour une journée : 91 €

Deux forfaits pour remboursement de frais d'électricité seront appliqués :

17 € du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre (sans chauffage)

34 € du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars.

Une caution de 762 € devra être versée au moment de la réservation et une attestation d'assurance responsabilité civile devra être fournie.

### **Création postes emploi administratif**

Le conseil décide de de créer à compter du 01/05/2023 :

- 1 emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe appartenant à la catégorie C, à raison de 15 heures hebdomadaires

- 1 emploi permanent d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe appartenant à la catégorie C, à raison de 15 heures hebdomadaires

- 1 emploi permanent de rédacteur appartenant à la catégorie B à raison de 15 heures hebdomadaires

- 1 emploi permanent de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe appartenant à la catégorie B à raison de 15 heures hebdomadaires

- 1 emploi permanent de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe appartenant à la catégorie B à raison de 15 heures hebdomadaires

en raison du départ à la retraite de la secrétaire de mairie au 01/10/2023.

### **Avenant transmission électronique actes d'urbanisme**

Le conseil municipal après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à signer un avenant permettant à la commune de transmettre par voie dématérialisée, à compter du 31/01/2023 toutes les autorisations d'urbanisme au contrôle de légalité.

### **Travaux**

- réalisation de trottoirs rue de Chartres à partir du n ° 44 et sur le trottoir opposé
- remplacement des portes de l'église
- peinture des portes de la mairie et de l'enseigne « mairie » sur la façade et quelques retouches dans la salle de réunion.
- aménagement d'un pont dans la vallée
- achat de tables et bancs en pierre en remplacement du mobilier en bois qui a été volé.

### **Divers**

Mme Pichard donne lecture de la lettre de remerciements de M. Denis Allais pour le colis de Noël.

Le conseil municipal réfléchit pour souscrire un contrat pour la sauvegarde et la protection des données informatiques.

Pour extrait certifié conforme

Le 3 février 2023

Le Maire, Mylène PICHARD